

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **115 (1989)**

Heft 14

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

5.2 Trafic automobile et voiture électrique

Le trafic automobile peut être, dans certains cas, entravé par une voiture électrique: soit que ses accélérations restreintes, surtout en montée, «énervent» les conducteurs des voitures suivantes, soit que ses performances insuffisantes dans les pentes rendent impossible l'utilisation des ondes vertes.

Il est possible d'améliorer l'intégration de la voiture électrique et de diminuer les conséquences de ses défauts:

- signalisation de la voiture aux autres usagers, par exemple «Je roule électrique», pour prévenir les conducteurs des véhicules suiveurs de la particularité de celle-ci;
- formation des personnes appelées à conduire la voiture.

6. Perspectives lausannoises

L'utilisation d'une voiture électrique à Lausanne est possible moyennant une utilisation judicieuse et certaines précautions, étant admis que l'on élimine le côté financier du problème.

Les avantages des véhicules électriques sont la non-pollution par émission de gaz nocifs et le silence de fonctionnement.

Les principaux obstacles à l'utilisation sont d'une part une certaine perturbation du trafic et d'autre part certains obstacles «psychologiques» émanant de personnes utilisant quotidiennement des véhicules aux performances bien supérieures.

Les essais effectués ont montré que les performances de la Larel étaient suffisantes pour la ville de Lausanne. Il est d'autre part intéressant de posséder des données comparatives, voiture

électrique et voiture à essence d'une part, parcours «plat» et parcours «en pente» d'autre part.

Les arguments en faveur de la voiture électrique sont bien réels. Même si le bilan financier est très défavorable, il est important de suivre de près l'évolution de ce moyen de locomotion qui pourrait être, dans l'avenir, un complément aux moyens disponibles actuellement. La décision finale quant à l'achat de voitures pour la Ville de Lausanne incombera finalement aux élus locaux.

Adresse de l'auteur:

Bernard Haller, ing. él. dipl. EPFL
Ville de Lausanne
Direction des Services Industriels
Service de l'électricité
CP 312
1000 Lausanne 9

Actualité

Future élévation de la tension de réseau: sans conséquences graves pour les consommateurs

Dès l'an 2003, la tension de réseau de 230 V remplacera, en Europe et dans d'autres parties du monde, les tensions qui, de nos jours, diffèrent encore d'un pays à l'autre. Cette unification internationale touchera également la Suisse. L'élévation de tension se fera en deux étapes pour permettre aux fabricants d'appareils, et plus particulièrement aux fabricants de lampes à incandescence, d'adapter leur production à la nouvelle norme. La tension de réseau en Suisse et dans de nombreux pays européens est actuellement de 220 V, la marge de tolérance étant de $\pm 10\%$, ce qui correspond à une tension de réseau de 198 V au minimum et 242 V au maximum, la valeur moyenne étant dans ce cas de 227 V. La tension nominale devra, d'ici à l'an 2003, être située entre 207 et 244 V, et dès l'an 2003, entre 207 et 253 V. La fixation exacte d'une marge de tolérance est décisive pour le bon fonctionnement de certains appareils électriques dans la mesure où la tension diminue en fonction de la distance qui sépare le consommateur d'électricité de la station de transformation la plus proche. L'élévation de la tension de réseau nominale à 230 V pourra influencer la durée de vie des appareils électriques, et plus particulièrement celle des lampes à incandescence standards. C'est ainsi que pour une surtension constante de 10%, la

durée de vie d'une ampoule à incandescence, qui est normalement d'environ 1000 h, diminue de 50% pour passer à quelque 500 h. Pour une surtension continue de 20%, la durée de vie tombe à près de 250 h. Il existe toutefois déjà sur le marché des lampes à incandescence avec une tension nominale de 230 V. Si on laisse de côté le fait que les lampes éclairent mieux et consomment donc une quantité légèrement plus élevée d'électricité, la hausse de la tension de réseau n'a que peu d'influence sur les lampes à fluorescence, lampes économiques ou autres (par exemples tubes à néon). Il en va de même pour des appareils électriques modernes équipés d'un thermostat qui, eux aussi, ne sont guère concernés. C'est ainsi, à titre d'exemple, qu'un fer à repasser devient plus vite chaud avec une tension élevée et se déclenche en conséquence plus rapidement. L'élévation de la tension n'aura pas non plus de conséquences pour des appareils électroménagers sans thermostat tels que, entre autres, les aspirateurs ou les mixeurs. En effet, bien qu'étant souvent utilisés, ces appareils ne restent toutefois enclenchés que durant une période relativement courte. L'unification internationale n'aura donc pas de conséquences graves pour le consommateur, et cela d'autant moins que les fabricants d'appareils électriques disposeront

de suffisamment de temps pour adapter leur production à la nouvelle norme. Le grand avantage de cette unification internationale se trouve avant tout dans le fait que non seulement les consommateurs, mais aussi les fabricants pourront utiliser

leurs appareils électriques dans divers pays ou les lancer sur divers marchés. Il est recommandé au consommateur d'être désormais plus attentif à la plaque mentionnant le voltage, c'est-à-dire au moment d'acheter des appareils électriques.

Saumon d'élevage et saumon sauvage – version aquatique du rat de ville et du rat des champs

Les gourmets amateurs de saumon sont trop nombreux pour que la pêche puisse satisfaire à la demande. C'est pourquoi on recourt en Norvège à l'élevage de ce poisson si apprécié. Laissons entre parenthèses la question de savoir si la qualité du saumon d'élevage répond aux mêmes critères gastronomiques que celle de ses congénères sauvages, pour nous pencher sur une menace nouvelle pesant sur ces derniers.

L'hiver dernier, plus d'un millier de saumons se sont échappés des installations d'élevage situées le long de la côte norvégienne. La promiscuité de ces poissons d'élevage avec leurs frères sauvages est susceptible de causer une catastrophe dans la population sauvage, dont la Norvège est l'un des rares biotopes de par le monde.

Chaque fleuve norvégien abrite une «famille» particulière de saumons, qui y a acquis ses habitudes au cours de milliers d'années, notamment en ce qui concerne ses migrations. Une forte intégration de saumons d'élevage risque de modifier les caractéristiques génétiques au point que les poissons n'arrivent plus à retrouver le chemin conduisant à leur fleuve d'origine.

Au-delà des menaces qui pèsent sur le menu des amateurs de saumon sauvage, cette éviction de masse illustre la prudence de mise dans toute intervention sur les processus mis au point par la nature au cours des millénaires qui ont précédé l'emprise de l'homme sur son milieu.

Les sols – faciles à perdre, difficiles à regagner

Ce titre est celui du prochain volume des «Dossiers de l'environnement», publiés par la Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE) chez l'éditeur Georg, à Genève. Ce livre est destiné à faire comprendre les mécanismes entraînant la régression des sols ferti-

les pour mieux combattre cette menace.

Il est en souscription jusqu'à sa parution en été 1989 au prix de Fr. 18.50 (+ frais de port) à la SPE, rue Saint-Ours 6, 1205 Genève; il sera ensuite vendu 23 francs en librairie.